

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit	102224 Uro-Fill Gray
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	la réparation automobile
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	ITW Evercoat a division of Illinois Tool Works Inc. 6600 Cornell Road Cincinnati, OH 45242 513-489-7600
1.4 Numéro d'appel d'urgence	CHEM TEL: +1-813-248-0593

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément règlement (CE) no 1272/2008	Liquides inflammables, catégorie de danger 2 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2 Toxicité pour le système reproductif, catégorie de danger 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - Exposition répétée, catégorie de danger 2
--	---

2.2 Éléments d'étiquetage

Des étiquetages conformément au règlement (CE) n o 1272/2008.

Pictogrammes



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

Conseils de prudence

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE) donnée non disponible

2.3 Autres dangers donnée non disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Composant	Concentration	N CAS	(CE) No. 1272/2008	M-Factor	SCL
Xylene	17,5	1330-20-7	Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H332 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315	donnée non disponible	donnée non disponible
Toluene	12,5	108-88-3	Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361 Skin Irrit. 2; H315 STOT RE 2; H373 STOT SE 3; H335, H336	donnée non disponible	donnée non disponible
methyl ethyl ketone 78-93-3	2,5	78-93-3	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H335, H336 EUH066	donnée non disponible	donnée non disponible

Pour le texte complet des mentions de danger-H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

Inhalation	Emmener à l'air libre. En cas de difficulté respiratoire, faire administrer l'oxygène par un personnel formé. Si la victime a cessé de respirer, effectuer la respiration artificielle et faire administrer l'oxygène par un personnel formé. Consulter un médecin immédiatement. Consulter un médecin immédiatement. Garder la victime au chaud et au calme. Si la victime a cessé de respirer, dégager les voies respiratoires, desserrer le col et la ceinture et effectuer la respiration artificielle. En cas de respiration difficile, il serait peut-être bon d'administrer de l'oxygène à condition que ce soit fait par un personnel compétent de préférence sur les conseils d'un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer les yeux à grande eau pendant 20 minutes au moins en soulevant les paupières souvent. Pencher la tête pour empêcher que le produit ne s'approche de l'oeil non contaminé. Consulter un médecin immédiatement et surveiller l'oeil chaque jour selon les conseils du médecin. donnée non disponible
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Enlever les vêtements contaminés et continuer à rincer à grande eau. Consulter un médecin si les symptômes persistent Laver les vêtements avant de les remettre.
Ingestion	Ne pas provoquer le vomissement et consulter un médecin immédiatement. Boire deux verres d'eau ou de lait pour diluer. Porter cette fiche technique santé-sécurité à l'attention du personnel médical. Ne provoquer le vomissement que sous la direction d'un personnel médical.
Auto protection du secouriste	donnée non disponible

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptôme Voir la section 4.1

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux Docteur Aucune information supplémentaire disponible en matière de secours d'urgence.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Suitable extinguishing media Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du gaz carbonique ou un produit chimique sec pour combattre un incendie. L'eau peut être inefficace mais des vaporisateurs d'eau peuvent être utilisés pour éteindre un incendie s'ils sont dirigés à la base des flammes. On peut aussi utiliser l'eau pour absorber la chaleur et empêcher les matériaux exposés au feu de se trouver endommagés. Gaz carbonique Produit chimique sec

Agents d'extinction non appropriés donnée non disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et / ou Les vapeurs peuvent s'enflammer au contact d'étincelles, de

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

d'explosion flammes ou autres sources d'ignition si le produit se trouve au niveau ou au-delà de la limite inférieure de son point éclair, provoquant un incendie (de classe B). Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers une source d'ignition et créer un retour de flammes.

Produits de combustion dangereux Gaz carbonique, Oxyde de carbone, Hydrocarbures

5.3 Conseils aux pompiers

Méthodes et protection de lutte contre l'incendie Ne pas s'approcher d'un incendie sans protection adéquate, ce qui comprend un appareil de respiration autonome et un équipement de protection complet. Lutter contre l'incendie d'une distance raisonnable et d'un emplacement protégé étant donné la présence potentielle de vapeurs dangereuses et de produits de décomposition. Les composants inflammables de ce produit peuvent être plus légers que l'eau et brûlent tout en flottant à la surface. Utiliser vaporisateurs et brouillards pour refroidir. Les composants inflammables de ce produit peuvent être plus légers que l'eau et brûler en flottant à la surface.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Le personnel non-urgence doivent être dégagées de la zone.

Pour les secouristes L'exposition au produit déversé peut avoir un effet irritant ou nocif. Suivre les recommandations en matière d'équipement de protection individuelle décrites à la Section VIII de cette fiche technique santé-sécurité. Des précautions supplémentaires peuvent être nécessaires en fonction des circonstances particulières du déversement, notamment le produit répandu, la quantité, le lieu du déversement et l'expérience du personnel chargé d'intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement donnée non disponible

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Empêcher qu'un déversement ne s'étende pour minimiser le danger qu'il représente pour la santé des êtres humains et pour l'environnement si c'est possible de le faire sans danger. Porter au minimum un équipement de protection individuelle complet et approprié suivant les recommandations de la Section VIII. Creuser un fossé et absorber le produit avec un absorbant comme les granulés d'argile. Récupérer et entreposer dans un conteneur fermé hermétiquement en attendant l'évaluation de l'élimination appropriée de ce déchet. Couper les sources de l'ignition; y compris l'équipement électrique et les flammes. Interdire de fumer. Utiliser un absorbant inerte comme le sable ou la vermiculite. Placer dans conteneur fermé et correctement étiqueté.

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

6.4 Référence à d'autres sections Référez-vous à la section 13 pour les informations de disposition

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Produit nocif ou irritant. Eviter tout contact et éviter de respirer le produit. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger. Utiliser une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec le produit. Eviter de respirer poussières ou fumées, n'utiliser que dans des endroits bien ventilés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Ranger dans un endroit frais, sec et aéré. Isoler des matières et des conditions incompatibles. Conserver le(s) conteneur(s) fermés. Entreposer dans un endroit frais. Eloigner de la chaleur, des étincelles et d'une flamme. Entreposer dans un conteneur fermé hermétiquement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) la réparation automobile

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Des valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	ACGIH TLV-TWA	ACGIH STEL	IDLH
Xylene	100 ppm	150 ppm	donnée non disponible
Toluene	100 ppm	donnée non disponible	donnée non disponible
methyl ethyl ketone 78-93-3	200 ppm	donnée non disponible	donnée non disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés La ventilation d'échappement locale ou autres contrôles techniques sont nécessaires lorsqu'on manie ou utilise ce produit pour éviter la surexposition.

Mesures individuelles de protection, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Appareil de protection des yeux/du visage Porter des lunettes chimiques de sécurité avec protections latérales lorsqu'on manipule ce produit. Porter une protection oculaire supplémentaire, comme des lunettes de protection anti-éclaboussures et /ou une visière lorsque les yeux peuvent se trouver exposés à des éclaboussures ou vaporisations de liquide ou bien du produit présent dans l'air. Ne pas mettre de lentilles de contact. Avoir à sa disposition une station d'urgence pour se rincer les yeux. Porter des lunettes de sécurité et un masque

Protection de la peau

Protection des mains Nitrile Néoprène

Autre protection cutanée Porter des gants de protection. Vérifier qu'ils ne fuient pas et les replacer à intervalles réguliers. L'équipement de protection doit

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

être nettoyé régulièrement. Se laver les mains et autres parties du corps exposées à l'eau et avec un savon doux avant de manger, boire et avant de quitter le travail. En cas de contact probable, porter des gants résistants aux produits chimiques, une combinaison de protection, des bottes en caoutchouc, des lunettes de sécurité ainsi qu'une visière pour se protéger le visage.

Protection respiratoire

Il faut porter un appareil de protection lorsqu'on manie ce produit. Utiliser des appareils de protection respiratoires uniquement si la ventilation ne peut pas éliminer les symptômes ou faire baisser l'exposition en-dessous des niveaux acceptables. Les appareils de protection respiratoires devraient être sélectionnés par des professionnels de la santé et de la sécurité et utilisés sous leur contrôle. Ils doivent satisfaire aux exigences décrites dans la norme de appareil de protection respiratoire d'OSHA s (29 CFR 1910.134) et la norme de appareil de protection respiratoire d'ANSI (Z88.2-1992). Un programme de protection respiratoire écrit doit être mis en oeuvre. Il comporte notamment des clauses d'habilitation médicales, de formation, de test de condition, d'évaluation d'exposition, d'entretien, d'inspection, de nettoyage, de stockage commode et satisfaisant aux normes sanitaires Observer un programme de protection respiratoire qui satisfait à la norme 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 à chaque fois que les conditions sur le lieu de travail justifient l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire. Porter un appareil de protection respiratoire homologué par NIOSH en cas d'exposition.

Type (s) de l'appareil respiratoire

Respirateur purifiant l'air équipé d'une cartouche anti-vapeurs organiques et d'un filtre à haute efficacité homologué par NIOSH Les appareil de protection respiratoires qui purifient l'air ne doivent pas être utilisés en cas de manque d'oxygène ou dans une atmosphères IDLH (mettant immédiatement la vie ou la santé en danger).

Dangers thermiques

donnée non disponible

Contrôles d'exposition environnementale

donnée non disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	Gris
Odeur	Aromatique
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	Neutral
point de fusion/point de congélation (°C)	-25
point initial d'ébullition et	111

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

intervalle d'ébullition (°C)	
Point d'éclair	10
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	donnée non disponible
Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité	
Limites supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	11
Limites inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	1
Pression de vapeur	71 mmHg @ 68 °F / 20 °C (MEK)
Densité de vapeur	Plus lourd que l'air. Les vapeurs qui se dégagent de ce produit auront tendance à se déposer et s'accumuler au niveau du sol.
Densité relative	1,32
Solubilité(s)	Modéré; 50-99%
Coefficient de partage: n-octanol/eau	donnée non disponible
Température d'autoinflammabilité	464
Température de décomposition	donnée non disponible
Viscosité	donnée non disponible
Propriétés explosives	donnée non disponible
Propriétés comburantes	donnée non disponible
9.2 Autres informations	donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	donnée non disponible
10.2 Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	donnée non disponible
10.4 Conditions à éviter	Températures élevées Contamination
10.5 Matières incompatibles	Agents oxydant forts; Acides
10.6 Produits de décomposition dangereux	Gaz carbonique Oxyde de carbone Hydrocarbures

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

Corrosif/irritant pour la peau

pH	Neutral
----	---------

La classification est basée sur le pH et les éléments énumérés à l'article 3.

Des lésions oculaires graves ou d'irritation

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire/ cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

STOT - Exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - Exposition répétée

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

Danger par aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité donnée non disponible

Données sur l'écotoxicité

Chemical Name	Numéro CAS	Toxicité pour Crustacés CE50	Toxicité pour les algues CEr50	Toxicité pour le poisson CL50
Xylene	1330-20-7			CL 50 Aquatique (96h) 7,711 - 9,591 MG/L
Ethylbenzene	100-41-4	Aquatic EC50 (48h) Daphnée 1,37 - 4,4 MG/L		CL 50 Aquatique (96h) 7,5 - 11 MG/L

12.2 Persistance et dégradabilité donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

12.4 Mobilité dans le sol	donnée non disponible
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	donnée non disponible
12.6 Autres effets néfastes	donnée non disponible
12.7. Informations Complémentaires	donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Description des déchets pour produit utilisé	Le produit utilisé ou mis au rebut est un déchet dangereux.
Méthodes d'élimination	Eliminer par incinération en respectant les lois en vigueur au niveau de la localité, de l'état et au niveau fédéral et provincial.
Code d'élimination des déchets (s) (européenne du catalogue des déchets)	donnée non disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre:

14.1 Numéro ONU:	UN1263
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	PAINT RELATED MATERIAL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4 Groupe d'emballage:	II
Exemptions:	Quantité limitée

Transport aérien:

14.1 Numéro ONU:	UN1263
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	PAINT RELATED MATERIAL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4 Groupe d'emballage:	II

Transport par mer:

14.1 Numéro ONU:	UN1263
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	PAINT RELATED MATERIAL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4 Groupe d'emballage:	II

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

Exemptions:	Quantité limitée
14.5 Dangers pour l'environnement:	aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	donnée non disponible
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:	donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	EINECS	SVHC
Xylene	Y	N
Toluene	Y	N
methyl ethyl ketone 78-93-3	Y	N
Ethylbenzene	Y	N

15.2 Évaluation de la sécurité chimique donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations

Date de révision:

Abréviations clés ou acronymes utilisés: donnée non disponible

Références et sources de documentation pour les données clés: donnée non disponible

Liste du texte complet des Positions H en section 3

- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 - Nocif par contact cutané.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 - Nocif par inhalation.
- H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Prévention

- P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
- P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.
- P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Réponse

- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
- P321 - Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
- P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Stockage

- P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction.
- P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P405 - Garder sous clef.

élimination

- P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale pour les déchets dangereux.

AVIS: Les informations les présentes est considérée comme étant correctes à la date de publication de sources, qui sont considérées comme exactes et fiables. Comme il ne est pas possible de prévoir toutes les circonstances d'utilisation, les bénéficiaires sont priés de vérifier, à l'avance de nécessité, que l'information est courante, applicable et adaptée à leur situation